

Objet:

Trait d'Union n°1629 : Point d'actualités sociales



**TRAIT D'UNION
SOCIAL**

Au plus près de votre actualité

Trait d'Union n°1629 : Point d'actualités sociales

13/01/2026

Chère consœur, cher confrère, cher adhérent,

L'UNGE vous fait part de précisions importantes concernant l'actualité sociale de notre secteur d'activité.

Contrat Malakoff-Humanis - AFC

Le 23 décembre dernier, l'UNGE a reçu par écrit la confirmation suivante :
"Malakoff Humanis vous accompagnera dans les mêmes conditions de remboursement et de cotisation à l'AFC jusqu'au 31/12/2026."

Ceci permettra d'étudier courant 2026 les modalités d'un nouveau contrat pour les entreprises de notre secteur.

Publication des arrêtés de branche :

Au terme du cycle de parution des arrêtés de représentativité des branches, **l'arrêté pour la Branche géomètre n'a pas été publié.**

La Direction Générale du Travail a en effet précisé lors de plusieurs réunions du Haut Conseil au Dialogue Social (HCDS), que **nous ne sommes plus une Branche, ce qui justifie l'absence d'arrêté de représentativité de Branche.**

Nous attendons toujours que la CCN soit supprimée de Légifrance.

Nous vous rappelons que la présence résiduelle de notre ancienne CCN sur Légifrance ne fonde plus aucune obligation légale.

Minima des salaires :

Au vu de notre situation de vide conventionnel, il n'y a plus de minima.

Seule l'obligation relative à la [recommandation patronale sur la grille de classification](#) perdure.

Même si aucune négociation de branche ne peut avoir lieu dans notre situation, nous préconisons **demaientenir une politique salariale attractive.**

Afin de vous aider, nous vous rappelons l'historique des revalorisations salariales validées lors des précédents exercices. Ce point restant à la main de l'entreprise.

Année N	Inflation sur l'année N-1	SMIC au 01/01-N	Augmentation des minima (hors 1.1)	Commentaires
2026	0.9%	1823.03€	Néant	<i>Pas de négociations suite au vide conventionnel</i>
2025	2.0%	1801.80€	1.5% non cadres 1% cadres	<i>Accord non signé et non étendu</i>
2024	4.9%	1766.92€	50€ brut	<i>Accord étendu</i>
2023	5.2%	1709.28€	90€ brut	<i>Accord étendu</i>
2022	1.6%	1603.12€	2.8% non cadres 2% cadres	<i>Accord étendu</i>

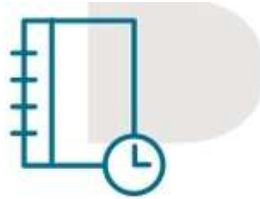
Rappel : Le SMIC doit être systématiquement respecté, il a augmenté de 1,18% depuis le 1^{er} janvier 2026.

Le montant du SMIC horaire brut est passé à 12,02 euros et le SMIC mensuel brut atteint 1 823,03 euros pour 35 heures hebdomadaires, soit 151,67 heures mensuelles.

Le nouvel entretien de parcours professionnel

Comme indiqué dans le TU1624, l'entretien professionnel est transformé en un « entretien de parcours professionnel » avec des échéances différentes et un objet enrichi.

Nous attendons encore quelques éléments réglementaires, aussi le webinaire annoncé le 21/01 est reporté au 19 février 2026 à 14h00.



L'AGENDA

N'oubliez pas de consulter régulièrement l'agenda des rendez-vous de l'UNGE →



Nous sommes régulièrement contactés par les services administratifs, RH ou comptable de vos cabinets : n'hésitez pas à leur transmettre les informations qui les concernent.



Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, adressez-vous à : UNGE - 45, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie - la Défense ou envoyer un mail à contact@unge.net

To unsubscribe from this group and stop receiving emails from it, send an email to nepasrepondre+unsubscribe@unge.net.